

**PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2014-28**  
**TERRE DE FESTIVALS 2014**

Le vendredi 28 février 2014, à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Avi ASSOULLY - M. Bernard JAUSSAUD - Mme Mireille PEIRANO - Mme Joëlle METZGER  
Mme Christine MIRAUCHAUX - Mme Aïcha SIF - M. Jean-Pierre DEMAS - Michel CRESPIN  
M. Jacques SAPIEGA - M. Alain TIMAR - M. Patrick TALBOT

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** --

**ÉTAIENT ABSENTS**  
**OU EXCUSÉS**

Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES  
M. Gérard CAMY - M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT  
Mme Isabelle BOURGEOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°14-002 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du 24 janvier 2014 adoptant le Budget Primitif 2014,

**Considérant :**

- Qu'il entre dans les missions de la Régie de valoriser et d'assurer la promotion des acteurs culturels régionaux.
- Que l'agenda « Terre de Festivals » est un des outils de la promotion des festivals culturels de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**La Présidente propose au Conseil d'Administration :**

- D'éditer et diffuser « Terre de Festivals 2014 ».
- De poursuivre la constitution d'un fonds photographique avec l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles dans lequel la Régie pourra puiser les images nécessaires à l'illustration du guide.

- De prendre en charge les coûts de l'enquête pour réunir les informations figurant dans le guide.
- De prendre en charge les coûts de conception, d'impression et de distribution de cette édition.
- De prendre en charge les coûts de mise à jour des applications destinées aux smartphones et aux tablettes ainsi que les coûts de communication liées au référencement.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,  
le 28 février 2014

La Présidente du Conseil d'Administration  
**Madame Christine MIRAUCHAUX**

